



Esch-sur-Alzette, le 20 mai 2025

ACEL – de Studentevertrieder
2, avenue de l'Université
L-4365 Esch-sur-Alzette

Communiqué de presse de l'ACEL : Non à une réforme sur le dos des jeunes – la justice intergénérationnelle doit primer !

L'ACEL salue l'annonce du Gouvernement de vouloir réformer durablement le système de retraite et de maintenir la prise en compte des **années d'études**. Nous nous réjouissons également que la ministre de la Sécurité sociale, Martine Deprez, ait annoncé lors de sa conférence de presse que cette reconnaissance devrait à l'avenir être rendue plus flexible – une revendication de longue date de l'ACEL, sur laquelle un consensus s'est d'ailleurs dégagé dans le débat public. Il nous paraît en outre essentiel que les années d'études puissent continuer à être prises en compte pendant une durée maximale de 10 ans, indépendamment de la durée théorique des études ou de l'obtention d'un diplôme. Nous aurions souhaité davantage de clarté de la part du Gouvernement à ce sujet. Les raisons pour lesquelles un parcours d'études n'est pas terminé dans les délais standards ou peut être interrompu sont multiples, et bien souvent indépendantes de la volonté des étudiant·e·s, liées à des circonstances personnelles ou à la structure même des cursus.

Nous déplorons toutefois que les propositions du Premier ministre se concentrent presque exclusivement sur une augmentation de la durée de cotisation. Or, selon l'enquête menée par l'ACEL sur le système de retraite, une majorité d'étudiant·e·s estime qu'un allongement de la vie professionnelle ne constitue pas une solution juste – contrairement à ce qui a été suggéré dans le débat suivant le discours sur l'état de la nation. Les étudiant·e·s se disent néanmoins ouverts à l'identification de nouvelles sources de financement afin de garantir une solution équilibrée et équitable. Toute réforme du système de retraite doit reposer sur la **justice intergénérationnelle**. Il ne peut être question que la jeunesse supporte seule le poids des ajustements à venir, comme ce serait le cas avec la proposition actuelle.

Pour l'ACEL, il n'est à ce jour pas clair de quelle manière l'augmentation annoncée de la durée de cotisation affectera la valorisation des années d'études. Ces dernières, en tant que périodes assimilées, permettent de partir plus tôt à la retraite sur base volontaire, mais n'entraînent pas réellement une pension plus élevée. Les résultats de notre enquête montrent que les étudiant·e·s sont en faveur d'une plus grande **flexibilité dans l'âge de départ à la retraite**. Nous saluons donc que cet objectif ait été repris dans le discours du Premier ministre. Cependant, il convient de rappeler que les années d'études permettaient déjà une telle flexibilité. En augmentant progressivement la durée de cotisation tout en maintenant l'âge légal de la retraite, cette marge de manœuvre personnelle serait de plus en plus réduite.

ACEL - Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois asbl

contact@acel.lu
www.acel.lu

Tel.: (+352) 20 60 84 84
[f](#) [@](#) [in](#) [v](#) /acelluxembourg

2, avenue de l'Université
L-4365 Esch-sur-Alzette

(+352) 20 60 84 84 - 1 | Président·e
(+352) 20 60 84 84 - 4 | Vice-Président·e Représentation

 **SPUERKEESS**
Partenaire officiel

Le Premier ministre a affirmé dans son discours que **l'espérance de vie** avait augmenté de 14 ans pour les hommes et de 11 ans pour les femmes au cours des 50 dernières années. Il a ajouté que si cette tendance se poursuivait avec encore 10 ans de plus dans les 50 années à venir, il ne serait pas déraisonnable de travailler plus longtemps. Or, les chiffres fréquemment cités, notamment par le STATEC et la Commission européenne, concernent l'espérance de vie à la naissance et indiquent une augmentation bien plus modérée dans les décennies à venir – environ 6 ans pour les hommes et 5 ans pour les femmes. Cet argument est donc à relativiser. De plus, pour les jeunes qui entrent aujourd'hui dans la vie active, cela ne signifie pas que leur propre espérance de vie progressera encore dans les 50 prochaines années. Il serait nécessaire d'analyser cette évolution de manière plus différenciée selon l'âge.

Il convient également de prendre en compte que la durée de cotisation sera augmentée de trois ans, alors même que la viabilité du système de retraite n'est assurée que pour les 15 prochaines années. Une nouvelle augmentation de la durée de cotisation au cours de cette période n'est donc pas à exclure. Cette **hausse disproportionnée** pourrait ainsi avoir un impact bien plus significatif que ce que laisse entendre le discours du Premier ministre.

Nous regrettons également que le travail des **groupes d'experts**, censé contribuer à une réforme approfondie, ne se reflète pas dans les propositions actuellement présentées. Au moment du discours sur l'état de la nation, seuls les rapports des première et deuxième sessions avaient été publiés. Nous constatons que des idées concrètes sont déjà avancées alors qu'aucun rapport final officiel n'a encore été rendu public.

L'ACEL continuera à suivre attentivement le processus de réforme et à défendre les intérêts des étudiant·e·s afin que leur voix soit réellement prise en compte. Dans ce cadre, une **entrevue** a été fixée avec la ministre de la Sécurité sociale, Martine Deprez, afin de discuter de manière directe des points soulevés dans ce communiqué.



Gianni DI PAOLI

Président

gianni.dipaoli@acel.lu

+352 2060 8484 - 1



Laurent SCHENGEN

Vice-Président Représentation

laurent.schengen@acel.lu

+352 2060 8484 - 4

